

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du mardi 20 avril 2010 à 20h30

Présents :

Mmes & MM. :

NOLL Dorothea	Présidente
MALHERBE Claude	Vice-président
MANRIQUE Anne-Françoise	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère)s municipal(e)s
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GERBER Cédric	
GOOSSENS Albina	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MING MARTINOLI Ursula	
RODER Hansruedi	
PESENTI Sébastien	
YTHIER Arnaud	

Excusé

BAUMGARTNER Nicolas

Assistent :

FATTON Elisabeth	Maire
FAVRE Jacques	Adjoint
VALENTINI Chantal	Adjointe

Procès-verbal

TONINATO, secrétaire

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16 mars 2010
- 2) Communications du bureau
- 3) Présentation des comptes 2009 – 1^{ère} lecture
- 4) Vote d'une résolution concernant le Chapitre III, "Accès aux Soins", du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) qui introduit l'outil "Programme d'accès aux soins" (PASS)
- 5) Approbation du nouveau règlement du fonds de décoration
- 6) Communications de la mairie
- 7) Communications des commissions
- 8) Propositions individuelles et questions

Mme NOLL ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1) Approbation du procès-verbal du 16 mars 2010

M. RODER fait remarquer qu'à la page 2319, concernant la position du CM quant au

projet de réfection du chemin du Serbier, il tient à préciser que ce n'est pas une décision finale sur le projet présenté mais bien une prise de position sur le principe de réfection. Cela semble clair pour les membres du Conseil.

M. BASLER tient à ce que soit rajouté, au bas de la page 2321, de l'Association des parents *d'élèves*.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (13 voix).

2) Communications du bureau

2.1 APE

Mme NOLL donne lecture d'un message émanant de Mme Pouly, présidente de l'APE, concernant une enquête initiée par l'APE sur la sécurité sur le chemin de l'école et qui a été distribué à toutes les familles fréquentant l'école de Collex-Bosy. Les résultats seront commentés lors d'une soirée-débat où plusieurs intervenants seront conviés ainsi que les élus. Le message et les annexes ont été transférés ce jour sur la messagerie du Conseil.

Mme FATTON prend la parole. Libre à l'APE de faire des sondages et des soirées d'informations, mais avant de fixer une date, elle aurait apprécié être au courant. Elle ne participera pas à cette séance.

M. FLAMMIA est d'accord sur le fait que Mme Pouly aurait pu demander, avant de fixer une date, les disponibilités des membres de la mairie. Mais il estime que Mme Fatton ne devrait pas réagir de cette façon.

Mme FATTON confirme qu'elle ne participera pas à cette soirée ; les autres membres de la mairie et ceux du Conseil sont bien sûr invités et libres d'y participer.

2.2 Regio Nage

Mme NOLL donne lecture d'une lettre émanant de Mme Böhler, conseillère administrative du Grand-Saconnex, en priant les Conseils concernés par ce projet, de prendre position lors de leur prochaine séance.

M. FAVRE rajoute qu'un exposé du projet a été remis sur la messagerie.

A une question de **M. BASLER**, **M. FAVRE** répond que ce courrier émane du Grand-Saconnex car cette commune a actuellement la présidence du Groupement intercommunal de la Rive-Droite.

3) Présentation des comptes 2009 – 1^{ère} lecture

Mme FATTON explique aux nouveaux membres du Conseil qu'ils ont la possibilité d'interrompre la lecture si des rubriques ne leur semblent pas claires.

08-312

M. PESENTI s'interroge sur le montant encore à disposition.

M. FATTON répond qu'elle a eu des bonnes conditions d'achat de mazout et qu'il restait encore un bon stock.

08 314

Mme FATTON répond à **M. KRANCK** qu'il s'agit d'un dépassement lié au four et plan de cuisson de l'auberge et à des frais d'entretien du bâtiment locatif.

30-365

Comme annoncé, une subvention extraordinaire de Fr. 25'000.- a été versée à la paroisse protestante, avec l'accord du CM.

3001.365

Il reste un solde Fr. 10'000.- car le Festival des jeunes musiciens a été annulé.

3401.314

Les rubriques concernant le Stade Marc-Burdet appellent quelques commentaires. **Mme FATTON** rappelle à **M. RODER** que le groupement intercommunal est propriétaire du bâtiment et que tous les aménagements extérieurs sont à notre charge. De plus, une exécution de fouilles a été faite pour trouver des câbles qui ont été sectionnés lors de la démolition de l'ancien bâtiment. Tous ces travaux sont à charge de notre commune alors que le groupement a payé la construction et se charge d'en assumer les frais de fonctionnement.

3401.331

Mme FATTON explique que cet amortissement a été omis lors du budget 2009 ; elle tient à s'en excuser mais la mairie était persuadée que l'amortissement ne débutait qu'en 2010. Pour répondre à **M. KRANCK**, elle précise qu'il s'agit d'un amortissement sur 20 ans pour notre investissement de Fr. 1'500'000.-

62-311

Ce dépassement est dû à l'acquisition du nouveau tracteur

62-318

Dans ce compte, on trouve les frais CITEC pour environ Fr. 30'000.- avec une subvention obtenue de l'Etat de Fr. 25'000.- qu'on retrouve au 62.436. De plus, des frais d'étude pour travaux sur la route de la Vieille-Bâtie ainsi que le suivi du chantier sont également inclus dans cette rubrique.

71.314

Une provision de Fr. 24'000.- a été reportée pour procéder à certains travaux d'assainissement qui ont été moins élevés que prévu.

72.318

Les frais de transport des déchets sont plus importants que prévus mais on voit bien que nos habitants trient mieux étant donné que les frais d'incinération diminuent encore.

72.332

Mme FATTON informe que cet amortissement de Fr. 80'000.- figurait au budget 2009 mais sur une rubrique différente car c'est l'Etat qui a décidé quelle serait la rubrique attribuée. Son choix s'est porté sur un amortissement complémentaire pour l'espace de récupération.

79.318

Ce dépassement est dû aux frais importants liés à l'élaboration et aux modifications du plan directeur et également les études de terrains sur la parcelle Zbinden.

M. PESENTI demande s'il faut s'attendre à recevoir encore des factures pour le plan directeur communal ?

Mme FATTON répond qu'on est pratiquement à bout touchant. Par contre, maintenant que des options ont été prises, il va falloir demander des déclassements. C'est le privé qui va faire les démarches mais la commune devra procéder aux études des sites et c'est elle qui devra payer ; les frais seront conséquents ! Pour exemple, elle mentionne les études pour les hameaux à Mâchefer et à La Bâtie.

Mme VALENTINI rajoute que sur le site de la commune, il y a un lien sur le dossier de notre plan directeur communal. Que les membres du CM n'hésitent pas à contacter la mairie pour d'éventuelles questions.

Concernant les comptes « finances et impôts », il est difficile de maîtriser les chiffres reçus par le département des finances. La commune a beaucoup de provisions, même trop.

Ces résultats seront commentés par M. Soler, réviseur aux comptes, lors de la séance de la commission des finances jeudi 22 avril ; il pourra répondre aux questions y relatives.

9500.423

On répond à **M. HAGER** qu'il s'agit de terrains communaux pour lesquels des fermages sont perçus.

On passe ensuite à la lecture du compte des investissements qui n'amène aucun commentaire.

Ces comptes sont renvoyés en commission des finances qui se réunira jeudi 22 avril 2010.

4) Vote d'une résolution concernant le Chapitre III, "Accès aux Soins", du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) qui introduit l'outil "Programme d'accès aux soins" (PASS)

Comme discuté lors du précédent Conseil, il a été demandé d'établir une résolution en prenant modèle sur celle établie par la commune du Grand-Saconnex.

Mme MANRIQUE en donne lecture.

Mme VALENTINI rajoute que bien que M. Unger semble vouloir geler ce projet de « triage », cela ne nous empêche pas de voter une telle résolution.

Mme la secrétaire du bureau en donne lecture

Concernant le Chapitre III, "Accès aux Soins", du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) qui introduit l'outil "Programme d'accès aux soins" (PASS)

Le Conseil municipal considérant :

que selon ce règlement les personnes en âge AVS seront désormais dirigées dans le réseau de

soins suite à une analyse basée sur un questionnaire dont le résultat déterminera "le type de structure dans laquelle le bénéficiaire doit être orienté" ;
le coût important de ce PASS selon le projet de loi 10'611 qui en prévoit la facturation aux institutions concernées dont les EMS, Foyers de jour et les immeubles avec encadrements pour personnes âgées (IEPA) qui ne sont pas demandeurs du PASS ;
que les coûts du PASS ne tiennent pas compte des coûts induits dont, entre autres, les besoins supplémentaires en formation et en dotation du personnel pour les EMS qui petit à petit n'accueilleront plus que des personnes en fin de vie ;
les échos négatifs de l'outil d'évaluation SMAF au Québec et du programme BRIO dans le canton de Vaud sur lesquels le fonctionnement du PASS est calqué ;
que le rôle des élus et élus de la commune de Collex-Bossy est de défendre les intérêts de ses citoyennes et citoyens ;
que la personne âgée a droit à tous les égards y compris celui de choisir librement son lieu de vie ;

demande :

- 1) Pourquoi faut-il mettre en place une structure lourde et coûteuse pour effectuer un travail qui est déjà assuré de façon informelle par les infirmières et infirmiers FSASD qui rencontrent quotidiennement les patients, avec l'aide des médecins traitants et le personnel social, administratif et médical des EMS, des IEPA et des Foyers de Jour ?
- 2) Pourquoi faut-il mettre en place des équipes qui ne connaissent pas le quotidien des personnes à évaluer ou leur situation qui est forcément évolutive ?
- 3) Qu'en est-il de la liberté de décision de la personne âgée alors que l'article 15 alinéa 2 du règlement d'application ne lui permet de s'exprimer que sur un choix de 3 établissements maximum ou, en cas de désaccord, d'être soumis à la décision d'un groupe d'experts qui ne la connaît pas ?
- 4) Est-ce que cet article 15 n'est pas contraire à l'article 25, alinéa 1 de la nouvelle loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées qui dispose que le libre choix est garanti autant pour la résidente et le résident que pour l'établissement ?
- 5) Qu'en sera-t-il précisément pour l'établissement qui refuse des candidats attribués par le PASS ?
- 6) Qu'en sera-t-il de l'inévitable alourdissement du profil des résidentes et résidents des EMS puisque le système s'annonce comme renforçant l'aide à domicile et que le corollaire de cette politique sera que les personnes entrant en EMS seront de plus en plus dépendantes ?
- 7) Comment un outil d'évaluation statique peut-il mesurer les besoins périphériques mais essentiels d'une personne (le problème de la solitude, la place du couple, de la famille, etc...) ?
- 8) Comment éviter que les personnes âgées ne soient traitées comme des numéros dans un système de tri sans visage ?
- 9) Où est la dimension humaine dans le PASS ? Où est le libre-arbitre de nos citoyennes et citoyens les plus respectables ?

En conséquence,

le Conseil Municipal de Collex-Bossy décide par.....,

d'inviter Mme le Maire à :

- 1) interpellé le Conseil d'Etat afin
 - a) qu'il retire, en l'état, le Chapitre III, "Accès aux Soins" du règlement d'application de la LSDom ou, dans le cas contraire,
 - b) qu'il réponde à l'ensemble de nos questions en donnant toutes les garanties humaines et financières nécessaires et qu'il revoit complètement le fonctionnement du PASS avant de le déployer par étapes, avec une phase pilote, évaluée après un an ;
- 2) interpellé le Grand Conseil afin
 - a) qu'il appuie les demandes de modifications requises afin d'obtenir toutes les garanties humaines et financières, en réponse à l'ensemble des questions posées ci-dessus et qu'il intervienne en faveur d'une révision complète du PASS avant son déploiement, précédée par une phase pilote, évaluée après un an ;
 - b) qu'il refuse, en l'état, le projet de loi 10'611 ;

On passe au vote : **unanimité pour cette résolution (13voix).**

M. KRANCK fait remarquer que le texte élaboré par la commune du Grand-Sacconnex est très complexe ; elle est en effet très concernée par ce réseau de soins.

5) **Approbation du nouveau règlement du fonds de décoration**

Mme VALENTINI rappelle que ces modifications sont proposées afin de laisser une plus grande liberté lors d'éventuelles attributions.

Les membres du Conseil n'ont pas de remarque à apporter.

Mme FATTON par contre propose des modifications comme suit :

Article 3, 2^{ème} paragraphe rajouté :

Le fonds peut être utilisé pour l'organisation de concours de décoration ; un règlement doit être établi pour chaque concours. Il peut également servir à la mise en valeur du patrimoine immobilier.

Article 5, 4^{ème} paragraphe rajouté :

Pour une mise à contribution du fonds supérieure à Fr. 50'000.-, la Mairie présente un projet de délibération au Conseil municipal après avoir pris connaissance du préavis de la commission concernée et consulté préalablement les membres du Conseil municipal.

Mme FATTON répond à **M. GERBER** que la discussion a d'abord lieu en commission, qui en réfère au Conseil puis celui-ci demande la préparation d'une délibération qui est ensuite votée par le Conseil.

On passe à l'approbation du nouveau règlement du fonds de décoration, en tenant compte des modifications de Mme le Maire :

le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur du nouveau règlement (13 voix)

6) **Communications de la mairie**

6.1 Commission de La Chapelle

Mme VALENTINI a procédé à la vérification des comptes établis par M. Dubois et les a trouvés conformes. Le capital de La Chapelle se monte à Fr. 13'277,45 ; il permettra de prévoir une journée de fête en 2011 pour le 20^{ème} anniversaire du centre culturel.

6.2 Crèche des 4 saisons

Nous sommes toujours à la recherche d'un représentant communal suite au départ de Mme Fracheboud. A ce jour, pas de nouvelle suite à notre appel auprès de son équipe éducative et son comité.

Mme VALENTINI répond à **M. HAGER** que les personnes travaillant au jardin d'enfants sont rémunérées par l'Espace de Vie Infantile (EVE) qui est une association pour laquelle la commune octroie des subventions.

M. PESENTI informe que suite aux inscriptions au Petit-Chevalier, 11 familles de Collex-Bossy ne peuvent être contentées, faute de place en précisant qu'aucune famille

extérieure (à part les enfants déjà inscrits l'année dernière) n'a été acceptée.
Est-ce que la commune a une solution à proposer ?

Mme VALENTINI signale qu'elle a écrit une lettre au jardin d'enfants afin d'avoir un rapport concernant les effectifs prévus.

Mme FATTON tient à rappeler que le comité du Petit-Chevalier a été reçu par les membres des commissions sociale et bâtiments au mois de janvier. Il semblait déjà certain que plusieurs familles ne trouveraient pas de place ; on ne peut pas pousser les murs. On a espéré recevoir par écrit des propositions. Elle est d'avis que le comité aurait pu choisir l'option de ne pas accepter les enfants avant deux ans par exemple ; cela aurait permis de résoudre une partie des problèmes.

M. PESENTI rappelle qu'il y a aussi le fait que l'âge d'admission à l'école a été changé. En effet pour la rentrée 2010-2011, les enfants qui n'auront pas quatre ans révolus au 30 septembre 2010 ne pourront rentrer à l'école.
Au niveau des salles disponibles, il demande si la salle du Conseil pourrait être utilisée.

Mme FATTON répond que celle-ci se trouve être une salle de réserve pour l'école (retour de généraliste non titulaire par exemple) ; cette salle figure dans le contingent du DIP.

Elle espère que le Conseil pourra encore siéger dans cette salle mais rien n'est acquis ; on ne peut donc absolument pas imaginer de laisser ce local au Petit-Chevalier.
Elle revient sur la possibilité d'agrandir l'école et rappelle qu'actuellement 26 enfants n'habitent pas sur notre commune.

M. BASLER tient encore une fois à rappeler qu'il n'est pas demandé de construire une école mais de remplacer ces pavillons dits provisoires et de créer des salles de société.
Concernant la rencontre avec le comité, il précise que la commission attendait et non espérait une réflexion du comité.

6.3 Commission sociale

Concernant la sortie des aînés, **Mme VALENTINI** informe que la date fixée est mardi 7 septembre 2010 et non le 16 septembre comme proposé lors de la dernière commission sociale.

6.4 Regio nage

M. FAVRE prie les membres du Conseil d'étudier les documents envoyés sur la nouvelle messagerie, afin de pouvoir prendre position lors du prochain Conseil.

6.5 Messagerie

M. FAVRE informe qu'elle est maintenant en service et que si les membres du Conseil rencontrent des problèmes, qu'ils en réfèrent à Mme Isch.

Il propose que tous les documents soient maintenant transmis par ce biais, à l'exception des convocations au Conseil et des annexes y relatives.

Du papier pour les diverses impressions est à disposition en mairie le cas échéant.

6.6 Location matériel

M. FAVRE se réfère à la séance du Conseil du 16 mars au sujet de la location des tentes communales et plus précisément à la demande du FC Collex-Bossy. Lors d'une séance de la commission sports, loisirs et manifestations du 1^{er} novembre 2007, il est stipulé entre autres:

*« La Commission souhaite que les tentes puissent être prêtées à des associations de la commune, à certaines conditions :
présence d'une personne responsable (M. Noll ou M. Silva) lors du montage et du démontage ;
mise à disposition par les bénéficiaires d'au minimum trois personnes, pour les montage et démontage. La personne responsable est libre d'accepter ou non ces personnes ;
aucun montage ni démontage n'aura lieu pendant les jours fériés ou les week-end ;
le bénéficiaire devra présenter en Mairie une copie de l'assurance RC qu'il a souscrite. »*

On va donc se tenir à cette décision et prêter les tentes communales à ces conditions.

7) Communications des commissions

7.1 Fête Nationale du 1^{er} août

M. BASLER rappelle qu'on est toujours à la recherche d'aides à la mise en place et au rangement.

Concernant l'organisation et l'attribution du poste « gastronomie », il tient à couper court à certaines rumeurs. C'est vrai que la Compagnie des sapeurs pompiers est à nouveau responsable de cette partie mais il tient à préciser qu'en aucun cas, il s'agit de copinage ; c'est juste une équipe motivée et sur laquelle on peut compter.

Pour l'année prochaine, on lancera un « appel d'offre » afin d'éviter toutes critiques.

7.2 La Chapelle

Le Conseil a reçu un petit dossier concernant l'historique de La Chapelle.

Mme DUTOUR explique les raisons pour lesquelles le Conseil devrait se prononcer. La croix de l'ancien clocher de la « Chapelle de la Persécution » a été jetée dans un container, récupérée par Marcel Pasquier qui l'a stockée des années dans son hangar. Sa veuve, Marie-Louise Pasquier désire ranger ces affaires et a parlé de cette croix à M. Dubois qui en a référé au comité de gestion de La Chapelle. La famille de M. Pasquier espère une mise en valeur de cette croix. Le comité de gestion de La Chapelle, dans sa grande majorité, propose qu'on garde cette croix et qu'elle soit déposée à côté de son lieu d'origine, avec une plaque expliquant son histoire. Suite à un entretien avec Mme Nebel, Mme le Maire, Mme Valentini, M. Dubois et elle-même, Mme le Maire craint des déprédations étant donné que nombre de jeunes se réunissent le soir aux environs de La Chapelle ; elle propose de la déposer plutôt vers l'église.

Mme DUTOUR demande ce qu'en pense le Conseil.

M. PESENTI partage l'avis du maire concernant les éventuels dégâts

Ne serait-il pas mieux, dans ce cas, de la fixer contre le mur de La Chapelle s'interrogent plusieurs membres du Conseil ?

Mme VALENTINI répond que cela sera considéré comme un signe distinctif de religion qui pourrait prêter à confusion ; ce lieu est actuellement un lieu culturel.

M. MALHERBE rappelle le lien qui unissait à l'époque les deux bâtiments.

Mme MING MARTINOLI pense que si cette croix est remise à l'église, c'est elle

qui décide de l'emplacement.

Cela semble évident à **Mme LE MAIRE** qui pense que c'est elle aussi qui fera la plaquette dans ce cas-là.

Mme GOOSSENS demande si le curé est d'accord.

On lui répond que c'est le conseil de paroisse qui doit statuer à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote, à savoir proposer la mise en valeur de cette croix à l'église de Collex-Bossy :

11 voix pour et 2 abstentions.

A une remarque de **M. FAVRE** à savoir qui est actuellement propriétaire de cette croix, **Mme VALENTINI** répond que c'est la famille de Marcel Pasquier.

7.3 Commission des routes

M. PESENTI se réfère au p.v. établi par M. Baumgartner (absent ce soir).

Concernant le plan directeur cantonal du réseau routier, la mairie répondra à Mme Künzler en réitérant son soutien à la jonction autoroutière de Sauverny. On mentionnera également la volonté de voir se réaliser rapidement le tram des Nations qui devrait rejoindre Ferney et Meyrin.

Lors de cette dernière séance, il a également été question de l'abri-bus sur la parcelle de M. Bovo (route de Vireloup, entrée village, côté stade). Afin d'éviter les désagréments subis par la famille Bovo, la commune va proposer d'installer une clôture d'une trentaine de mètres et de leur racheter ce petit bout de terrain.

Concernant la route de la Vieille-Bâtie, on a bien la confirmation qu'aujourd'hui c'est une route forestière cantonale ; nous avons exécuté des travaux sur un tronçon qui ne nous appartient pas. Bien qu'au cadastre, la route de la Vieille-Bâtie est marquée comme étant communale, l'Etat pourrait très bien enlever le revêtement qui vient d'être mis.

M. FLAMMIA demande qu'un avis de droit soit demandé afin de clarifier cette situation.

Mme LE MAIRE a rendez-vous demain matin avec une personne qui pourrait l'aider dans ces démarches.

M. FLAMMIA tient à apporter des compléments au pv relatant la dernière séance de la commission des routes :

Route du Bois-Fromager : limiter la vitesse à 60km/h depuis l'intersection avec la route de l'Etraz et jusqu'au giratoire des « cinq chemins »

Route de Bois-Chatton, il est demandé de déplacer le panneau 40 km/h avant le compost et d'installer le radar mobile communal à la place du panneau. Il demande également que soit étudiée une révision de l'emplacement des chicanes ; elles n'ont actuellement aucun effet ! **Mme LE MAIRE** se demande si elles ne devraient pas être plus longues ?

Piste cyclable : cela n'a pas été discuté en commission, mais il pense qu'il faut demander un prolongement jusqu'à la frontière. Prévoir un kilomètre depuis le panneau de la sortie de Bossy jusqu'à la barrière douanière. Puis sur France, il y aurait encore 750 mètres jusqu'à la jonction de la piste cyclable de Bois-Chatton.

Route de Collex/route des Fayards : la signalisation de vitesse n'est pas claire ; demander un ajout de panneau 60km/h dès la sortie du giratoire en direction du village de Collex.

Route de l'Etraz, cheminement piétonnier : suite à une requête des habitants des immeubles, il est demandé de goudronner les deux entrées ; un devis sera établi et une participation aux propriétaires/régie sera demandée. Ce montant pourra être prévu au budget 2011.

M. FAVRE va écrire à Mme la Conseillère d'Etat par rapport au plan directeur cantonal du réseau routier et tous les autres points seront adressés dans un courrier à la Direction générale de la mobilité, avec copie à Mme Künzler.

Concernant l'éclairage public, la commission refuse le candélabre au chemin d'Emilie et celui à la route d'Ornex ; par contre elle accepte la proposition d'éclairage du cheminement menant à La Chapelle par le centre communal (quatre candélabres pour environ Fr. 49'000.- montant à prévoir au budget 2011).

7.4 Commission des finances

Mme le MAIRE propose de remettre à la présidente de cette commission, les comptes des groupements intercommunaux dont Collex-Bossy fait partie.

8) Propositions individuelles et questions

8.1 Société de sauvetage de Bellevue

Mme NOLL demande si d'autres personnes que celles déjà inscrites, veulent participer à la petite sortie sur le lac et à l'apéritif offert par la dite société. Aucune nouvelle inscription.

8.2 Agenda 2^{ème} semestre

M. BASLER demande s'il serait possible de connaître rapidement les dates pour les prochains conseils. Suite à l'accord des membres du bureau du CM, elles seront transmises rapidement.

Les membres du bureau du Conseil décident de ne pas tenir séance le 26 avril.

8.3 Fusion des communes

M. BASLER a lu dans la presse la possibilité de fusion entre certaines communes genevoises.

On lui répond que vu la spécificité de chacune, cela serait très difficile ; mais cet article est paru le 1^{er} avril et c'était bien « un poisson d'avril » !

8.4 Espace de récupération

M. PESENTI déplore le fait que des objets ou du matériel détériorent visuellement le site. Il signale également la présence du pick-up de M. Bavaud.

Mme le MAIRE répond que pas plus tard que ce matin, elle en a parlé avec les cantonniers. La petite butte sera creusée afin de mettre une benne et le portail récupéré au stade sera mis le long de la piste cyclable afin de protéger cyclistes et piétons.

Le couvert sera aménagé ; on envisage de mettre des paravents en bois ou en

imitation bois. La citerne et divers matériels seront récupérés par un privé.

8.5 Autorisations de construire

Comme demandé à plusieurs reprises, **Mme DUTOUR** demande qu'un procès-verbal soit établi lors des demandes.

M. PESENTI informe qu'on peut trouver sur internet les demandes et l'évolution de tous les dossiers pour lesquels une demande d'autorisation est requise.

Il est décidé que tous les conseillers reçoivent ce lien

8.6 Trottoir route de Bois-Chatton

A une question de **M. FLAMMIA**, **M. FAVRE** répond qu'il n'a reçu aucune date sur le début des travaux ; il va les relancer.

La séance publique est levée à 22h35

La secrétaire du Conseil municipal
Anne-Françoise MANRIQUE

La Présidente du Conseil municipal
Dorothea NOLL

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato

Collex-Bossy, le 22 avril 2010